

COMITE DES FLANDRES DE BRIDGE

Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire tenue au bridge club de LILLE le 10 septembre 2017

Présents :

Bureau exécutif : Didier Cuisinier, Josée Flavigny, Claude Willot, Philippe Puig, Didier Delaval et Christian Rohart.

Vérificateur aux comptes : Pierre Honvault.

Membres catégoriels : Jean Duflot et Yves Parain.

Excusés : Lucie Douay (pouvoir à Dany Masset), Denise Héricotte et Philippe Ratez.

Animateur pédagogique régional : Françoise Dewasme.

Directeur régional de l'arbitrage : Eric Wheatley.

Président de la CRED : Excusé : Michel Sachy.

Président d'honneur : Excusés : Patrick Durot et Dominique Neusy.

Site informatique : Excusé : Fabien Vendeville.

Responsables de district : Marie-Jeanne Bollier (Artois), Aline Vallet (Côte d'opale).

Excusé : Jean-Michel Héthuïn (Hainaut Cambrésis).

Clubs présents ou représentés : Aire sur la Lys (Michelle Clarisse, Dany Masset et Philippe Beugin), Arras (Brigitte et Robert Deprez , Robert Lesage), Audruicq (Gilbert Brisset), Bailleul (Michel Duborper), Boulogne (Pierre Honvault et Anne-Marie Dujardin), Calais (Liliane Degrendel et Anne-Marie Morel), Cambrai (Jacques Diers et Patrick Wacogne), Denain (Francette Brard, Marie-Claude Libessart et Christiane Dubrulle), Douai (Willy Brutsaert et Christian Holvoote), Hardelot (Anne Delpierre), Hazebrouck (Pierre Hermant), Hénin-Beaumont (Roselyne Willemetz), Lambersart (Michel Ramart, Marie- Louise Binois et Richard Mouczka), Lesquin (Bernard Delangue et Dominique Jeanpetit), Le Touquet (Jean-Luc Pawlowski), Lille (Sébastien Skweres et Jeannine Sitton), Dunkerque (Bernard Wullens et Béatrice Marchand), St Omer (Francine Beclin et Patrick Vantorre), Valenciennes (Pierre- Jean Delloye et Jacques Kaniewski), Villeneuve d'Ascq (Pouvoir à Didier Cuisinier), Wasquehal (Philippe Marin), Wattignies (André Cointault et Michel Gouy) et Wimereux (Jean Du Soulier et Brigitte Hérent).

Absents excusés : Christiane Clinckemaillie (Armentières), Yves Delaplace (Atout bridge Marcq), Viviane Claisse (Fourmies), Bernard Glorie (Audruicq), Gaby Watteau (Lara Avesnelles), Robert Plard (Montreuil), Monique Fonteyne (Tressin) et Philippe Baron (Villeneuve d'Ascq).

Didier Cuisinier, président, souhaite la bienvenue aux participants et les différentes commissions statutaires s'étant réunies, il invite les rapporteurs à présenter les conclusions de leurs travaux.

Commission développement et jeunesse: Dany Masset

Le nombre de licences enregistrées est passé de 499 en 2016 à 383 en 2017.

Le nombre des joueurs 2ème année est passé de 13% en 2016 à 27% en 2017, celui des cadets et juniors de 11% en 2016 à 19% en 2017.

L'augmentation du nombre des joueurs 2ème année correspond au souhait de la FFB et à l'objectif du Comité des Flandres.

La répartition des catégories « scolaires » s'établit comme suit :

A1- élève de 5ème et 6ème ayant 1 année de licence bridge.

A2- élève de 5ème ayant 2 années de licence bridge.

B1- élève de 4ème ayant 1 année de licence bridge.

B2- élève de 4ème et 3ème ayant 2 années de licence bridge.

Cadet 1- élève ayant 3 années de licence bridge ou lycéen de 1ère année.

Cadet 2- élève ayant 4 années de licence bridge ou lycéen de 2ème année.

Quelques enseignants ont suivi une initiation à Arras, Maing, Abscon et Aire sur la Lys.

Michel Gouy va contacter 120 collègues en situation REP et proposer à 170 professeurs une formation bridge liée aux mathématiques. Il conviendra d'envoyer des initiateurs dans les établissements scolaires pour aider les professeurs.

Il faut amener les enfants dans les clubs de bridge en organisant, par exemple, en fin d'année un tournoi festif intergénération.

Enfin, dans le but de créer un effet de groupe, 3 journées de rencontre des joueurs « cadets » ont été programmées. 1ère séance : lundi 23 octobre 2017 au BCLille

2ème séance : mercredi 28 février 2018 au BCDouai

3ème séance : samedi 21 avril 2018 à Aire sur la Lys

Ces rencontres correspondent aux différentes sélections pour le championnat de France ou le séjour à Biarritz.

Commission compétitions : Philippe Puig

La participation aux compétitions est variable selon les catégories.

En légère progression pour la catégorie « excellence », mais en baisse significative pour la catégorie « honneur » (10 à 20% selon les épreuves) et relativement stable pour les catégories « promotion et espérance » avec pour ces 2 catégories le constat récurrent des trop nombreux forfaits (20 à 30%) enregistrés à l'issue des phases qualificatives des épreuves par paires. Compte tenu de son caractère contraignant et aléatoire, le repêchage des paires ayant réalisé un score inférieur à 48% est désormais totalement supprimé.

Les responsables des clubs sont invités à motiver les joueur(e)s débutants et les inciter à participer aux différentes compétitions qui leurs sont réservées notamment pour la catégorie « espérance ».

La commission a pris acte des différentes modifications apportées à l'organisation du championnat de France interclubs et des modalités de participation aux épreuves d'excellence par quatre.

Commission finances : Christian Rohart

La commission ne peut qu'enregistrer la baisse de la participation aux différentes compétitions.

La cotisation des clubs et le montant de la licence (part Comité) sont inchangés depuis de nombreuses années.

La réorganisation de la répartition des droits d'inscription, en meilleure adéquation avec le coût réel engagé par nature d'épreuve a fait l'objet d'une étude approfondie par Claude Willot. Cette étude confirme le bien fondé de cette réorganisation.

Après avis du Conseil Régional, la tarification des compétitions a été reconduite à l'identique pour la saison 2017/2018.

Commission arbitrage : Françoise Dewasme

Le nouveau code de l'arbitrage entrera en vigueur le 1er janvier 2018.

Une formation des arbitres fédéraux et de comité, à l'utilisation de ce nouveau code qui comporte beaucoup de changement, sera organisée le 12 octobre 2017. Les arbitres de club seront également invités à participer à une journée de formation à une date qui sera fixée ultérieurement.

Les arbitres doivent donc, impérativement, mettre à jour leurs connaissances.

Un stage de formation d'arbitres de club sera organisé par le comité en février/mars 2018.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le président Didier Cuisinier déclare ouverte l'assemblée générale et avant de passer à l'ordre du jour, il procède à la traditionnelle remise des médailles du comité aux récipiendaires présents ou représentés par leurs présidents de club.

- Rapport moral de la saison 2016/2017.

Didier Cuisinier atteste que les réunions du bureau exécutif (mensuelles) et du Conseil Régional se sont tenues conformément aux statuts et aux nécessités de fonctionnement.

Il remercie l'ensemble des bénévoles (membres du bureau, responsables, arbitres, responsables des clubs, enseignants etc...) qui oeuvrent et participent aux différentes activités indispensables au bon déroulement des actions du Comité et à la pratique du bridge.

Le Conseil Régional du 9 juin 2017 a entériné la modification et les modalités du déroulement de certaines compétitions tels les interclubs, la coupe de France et les épreuves de mixte et open excellence par quatre. Pour ces 2 dernières épreuves, il est rappelé le strict respect des dates limites d'inscriptions sachant qu'il ne pourra pas y avoir de dérogation pour les éventuels retardataires.

Les documents détaillant le règlement et l'organisation de ces différentes compétitions ont fait l'objet d'un envoi postal à chaque président de club. Ils sont également consultables sur le site du Comité.

Les tarifs des compétitions sont reconduits inchangés pour la 3ème année consécutive.

De même pour les différentes licences, la part financière du comité n'est pas changée (14,50€). Les augmentations constatées, notamment pour les scolaires, correspondent à la part fédérale, sur décision de la FFB. Le Comité, sensible à sa poursuite d'aide apportée au bridge scolaire, a décidé de maintenir sa prise en charge financière au même montant que l'exercice précédent.

Dans le cadre de sa politique de développement et en complément à la campagne de rentrée 2017 organisée par la FFB « Générations bridge, à vous de jouer », le Comité propose d'offrir, la deuxième année, la part du Comité soit 14,50€, à tout joueur licencié ayant parrainé un joueur non licencié qui renouvelle sa licence l'année suivante.

Pour développer le bridge, la FFB a obtenu l'agrément collectif pour le Service Civique. A ce jour 4 contrats ont été signés. Le bridge club de Douai a été le premier signataire. Principe : des jeunes de 16 à 25 ans s'engagent pour accompagner une mission d'intérêt général, soit auprès des clubs pour la promotion du bridge, soit auprès des établissements scolaires pour l'initiation. Tous renseignements peuvent être obtenus auprès du club de Douai ou auprès du secrétaire général de la FFB, jean.claude.thuillier@gmail.com

La baisse générale de la fréquentation des tournois de régularité doit amener les clubs à réfléchir sur les tranches horaires et les formules des tournois organisés localement. Les tournois courts (2 heures) sont d'ores et déjà officialisés par la FFB.

Enfin, les rapporteurs des différentes commissions ont énuméré, décrit et développé chacun dans leur domaine d'activités les actions qui ont été entreprises et qui se sont déroulées au cours de la saison. Soumis au vote,

le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

- Rapport financier.

Christian Rohart fait état du nombre de licences payantes en augmentation (pour la 1ère fois depuis 5 ans) par rapport à l'exercice précédent (+2). 303 licences scolaires pour 415 lors de l'exercice 2016. La baisse de participation aux tournois de régularité, -6.23%, entraîne une diminution des versements des droits de table par la FFB. De même, on enregistre une baisse des droits d'engagements aux compétitions : par paires 60.802€ au lieu de 61.434€ en 2016 et par quatre 57.750,75€ au lieu de 64.491€ en 2016. Les subventions accordées par le Département du nord et la Société Générale ont été reconduites à l'identique. Celle de la Société Générale ne sera pas renouvelée en 2018. Les charges générales de fonctionnement restent stables. Le bilan de l'exercice 2016/2017 a été clôturé sur un solde positif de 3.292,90€. **Pierre Honvault, vérificateur aux comptes**, présente son rapport sur le contrôle des comptes du comité pour l'exercice couvrant la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. Ces comptes annuels ont été vérifiés en observant les diligences estimées nécessaires selon les normes fixées en la matière. Ils sont présentés de manière identique à ceux des exercices précédents, donc en respectant le principe de continuité des règles d'évaluation. Les comptes présentés par le trésorier ont été régulièrement arrêtés au 30 juin 2017. Le bilan s'élève à 134.875,11 € et fait ressortir un excédent de 3.292,90 €. Pour mémoire, l'exercice précédent était excédentaire de 3.906,38 €. Les fonds propres de l'association s'élèvent au 30 juin 2017 à 29.466,77 €. Ces comptes n'appellent aucune observation particulière et sont déclarés sincères. Le vérificateur recommande à l'assemblée d'approuver ces comptes, tant dans leur ensemble que dans chacune de leurs parties et d'accorder un quitus total et sans réserve au Président et au Trésorier. Il invite à voter toutes leurs félicitations pour leur gestion. Après débat et explications données à Jean Duflot sur l'éventualité d'anticiper le remboursement du prêt accordé par la FFB lors de l'acquisition de l'immeuble de Loos, soumis au vote,

le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

-Renouvellement d'un poste de vice-président

Conformément aux statuts du Comité, un appel de candidature a été lancé en juillet 2017 pour procéder au remplacement de Marcel Leflon. **Philippe Puig, seul candidat déclaré à ce poste, est élu à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, Didier Cuisinier clôture la séance après avoir remercié l'ensemble des participants et s'être fait leur interprète pour adresser des **félicitations unanimes** à toute l'équipe du bridge club de Lille, emmenée par **Sébastien Skweres et Jeannine Sitton**, pour la qualité de l'accueil, la convivialité et l'excellence reconnue et confirmée d'année en année, du repas préparé et servi dans l'enceinte du club.

*